

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 27 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le 27 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 Février 2017.

Nombre de membres en exercice : 10

**Présents : M. DORY Sylvain - Mmes DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh - GUIGNIER Chantal - MM. FOREST Daniel - OLIVIER André - POURREYRON Cyril - SALANSON Jean-Jacques - Mme SALANSON Patricia.**

**Absents excusés : MM. BAUJARD Roland - DENUELLE Sixte**

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal GUIGNIER

Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité.

### ➤ **Convention de mise à disposition du personnel : délibération**

M. le Maire présente au conseil municipal les projets de convention de mise à disposition de personnel permettant aux salariés des services techniques des 2 collectivités d'intervenir sur les 2 territoires pour des travaux de curage de fossés, de fauchage des accotements et d'entretien des espaces verts durant l'année 2017.

Il précise que ces mises à disposition ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission administrative paritaire le 26 janvier dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les conventions de mise à disposition à intervenir entre la commune de VAUXRENARD et la commune de FLEURIE, pour les agents :

Ludovic DENOJEAN, adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à la commune de VAUXRENARD

Daniel FOREST, agent de maîtrise principal à la commune de FLEURIE

- Précise que ces conventions seront conclues pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Arrivée de M. Cyril Pourreyron

### ➤ **Convention Orange : délibération**

L'opérateur Orange a missionné la société CIRCET pour résoudre les défauts de réception dans la commune et essayer de renforcer le réseau. Cette société propose d'installer un amplificateur sur le toit de la mairie qui serait bénéfique à une distance de 300 à 400 m y compris dans les habitations.

Vu la demande de l'opérateur de signer une convention pour une durée de 1 an, Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté :

- **Autorise le maire à signer une convention avec Orange pour l'implantation d'une antenne sur le toit de la mairie ou tout autre document permettant son exécution.**

➤ **Lancement marché travaux Salle des fêtes : délibération**

Au regard des différentes solutions techniques et financières, le Conseil Municipal a fait le choix de retenir les 5 principales thématiques retenues par les associations lors de la réunion du 19 octobre 2016 :

- Agrandissement de la salle des fêtes
- Travaux d'acoustique : isolation phonique et prises coupe-sono
- Isolation
- Salle de réchauffe équipée
- Maintien salle paroissiale

Divers autres équipements déjà évoqués seront pris en compte en fonction du budget disponible à la fin des travaux.

L'enveloppe financière se situe entre 320 et 370 000 € HT.

Dans le cadre de ce projet ainsi déterminé, la collectivité souhaite procéder à la consultation des entreprises par la mise en place d'un appel d'offres conformément au code des marchés publics. Pour cela le conseil municipal doit donner pouvoir à M. le Maire d'approuver et de signer tous les documents nécessaires à cette procédure ainsi qu'à celle de la passation des marchés des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'appel d'offres et à la passation des marchés pour les travaux d'agrandissement et de rénovation de la salle des fêtes.**

➤ **Carte communale**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes qui font partie d'une communauté de communes ne peuvent plus prendre de décisions en ce qui concerne l'urbanisme et la compétence est transférée à la CCSB.

La CCSB prend le relais tant au niveau technique, juridique et financier.

Le dossier qui doit être déposé à la CDPENAF et à la Chambre d'Agriculture sera donc déposé par la CCSB.

Pour cela la CCSB demande une délibération du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **demande à la CCSB de poursuivre et achever l'élaboration de la carte communale.**

➤ **Subventions 2017**

Afin de préparer le budget, le Conseil Municipal prend connaissance des différentes subventions sollicitées pour 2017.

En ce qui concerne les élèves de la commune scolarisés au collège ou en maison familiale, il est convenu d'accorder 15 € par élève aux établissements concernés.

Une subvention sera également accordée au Sou des Ecoles pour la sortie annuelle, à la FNACA

➤ **Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux**

- Mise en place des commissions de la nouvelle CCSB  
Commission agriculture : président M. Patrick Desplaces  
Commission voirie : président M. Jean-Michel Morey  
Commission culture : présidente Mme Nadine Baudet

➤ **Questions diverses**

Nommage des rues : pour finaliser le devis de la poste est attendu  
Les décorations de Noël sont à rentrer  
Traçage de jeux dans la cour d'école à prévoir aux vacances de printemps  
L'aménagement paysager du terrain de boules est terminé.  
La traversée du village est endommagé par le gel : constat au Département.

La séance est levée à 23 heures

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 27 mars à 20h30**